

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2009.

A 20 H 30

Présents : Mesdames MAGNOLER VERCRUYSSÉ CORDIER THOMAS
Messieurs COLLETTE POULAIN BARRUET LAURENT LEHMANN MESSIO PARROT
TOFFIN WRZOCHOL MELO .

Absents non excusés : Messieurs DUCROCQ.

Secrétaire : Madame VERCRUYSSÉ.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Désignation des délégués au SITTEUR.
- Virement de crédits supplémentaires au syndicat du R.P.I.
- A.T.E.S.AT.
- Modification du règlement intérieur restauration scolaire.
- Subvention pass loisirs.
- Informations diverses.
- Travaux RD 10 3^{ème} tranche.
- Rapport 2008 C.C.P.O.H.
- Spectacle Noël du 21/12/2009.

Lecture du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SITTEUR :

Suite à la démission de Monsieur MELO, délégué titulaire au SITTEUR il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Monsieur POULAIN est déjà titulaire.

Candidats :

- Monsieur WRZOCHOL Jean-Pierre
- Monsieur MESSIO Denis.
- Madame THOMAS Lucienne.

Madame THOMAS Lucienne est désignée titulaire.

VIREMENT DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU SYNDICAT DU R.P.I.

Monsieur LAURENT signale qu'il est nécessaire de verser une participation supplémentaire au RPI d'un montant de 15 111 €, compte tenu du financement des arrêts maladie successifs de l'adjoint technique depuis sa reprise en juin dernier et de ses remplacements à assurer.

Monsieur le Maire propose de prélever cette somme à l'article 022 (dépenses imprévues) pour alimenter l'article 6554 (contributions aux organismes de regroupement).
Les membres du conseil municipal votent pour la ventilation proposée.

Monsieur LAURENT donne lecture des échanges de courriers qui ont été faits.
Monsieur PARROT demande une copie des horaires de travail du personnel du R.P.I.

A.T.E.S.A.T :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'ils doivent se prononcer sur le renouvellement d'une convention passée avec l'Etat concernant l'aide technique en faveur de l'aménagement du territoire.
Le montant forfaitaire est de 388,20 €/an plus certaines missions supplémentaires proposées suivant des pourcentages.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur BARRUET prend la parole et signale que certains points doivent être modifiés.

- Repas pique-niques non fournis lors des sorties scolaires.
- Inscription à la semaine et non plus à la journée, celles-ci doivent se faire au plus tard le jeudi pour la semaine suivante.
- Possibilité d'administrer un médicament sur prescription médicale uniquement par le personnel communal aux enfants.
- Facturation au 15 du mois au lieu du 25, pour faciliter la gestion de la régie suite à la mise en place du nouveau système informatique de la trésorerie générale (HELIOS).

Les membres du conseil municipal adoptent ces quatre modifications.

Présentation d'un bilan chiffré de la fréquentation.

Moyenne de 53 enfants/jour, la journée la plus chargée est le mardi.

1 600 repas servis depuis la rentrée.

Les travaux effectués au niveau du plafond de la cantine ont permis d'insonoriser la pièce pour un meilleur confort des élèves et du personnel. Ces travaux ont aussi permis de réaliser une isolation thermique.

SUBVENTION PASS LOISIRS :

Monsieur BARRUET signale qu'une somme pour le pass loisirs a été prévue au budget et que le conseil municipal doit se prononcer sur les associations à subventionner dans ce cadre, Il liste celles-ci.

Les membres du conseil municipal se prononcent favorablement en faveur du paiement des associations citées.

INFORMATIONS DIVERSES :

TRAVAUX RD 10 :

Monsieur le Maire est allé à la maison du Département avec Messieurs POULAIN et MESSIO et ont été reçu par Monsieur VANTOMME concernant une éventuelle subvention pour la 3ème tranche des travaux d'un montant de 647 296,50 € H.T.

Monsieur VANTOMME les a informés qu'il serait difficile de financer en une fois ce projet, il a préconisé de faire ces travaux sur deux exercices.

Monsieur VANTOMME a fait comprendre que les membres du conseil municipal seront amenés à se prononcer sur la réforme sénatoriale et sur la Taxe Professionnelle. Les subventions seront liées à la prise de position des conseils municipaux concernant les deux points ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de faire une réunion spécifique avec un maximum d'éléments avant que le conseil municipal n'ait à se prononcer.

Monsieur MESSIO signale que certains travaux du groupement de commandes par le biais de la CCPOH sont en cours et qu'ils le seront jusqu'en début d'année 2010.

Les travaux d'urgence exécutés par EIFFAGE sont aussi en cours.

Les fossés en bout des rues du Marais et de la Fontaine ont été curés.

Au niveau de l'ancienne station ESSO : dépollution par les services compétents depuis le 18 novembre pour une durée de 3 mois.

RAPPORT 2008 C.C.P.O.H :

Monsieur le Maire informe que les conseillers municipaux intéressés par le rapport d'activités pourront le consulter au secrétariat ou sur le site de la CCPOH.

SPECTACLE DE NOEL DU 21/12/2009 :

Madame VERCRUYSSSE signale que le spectacle sera à 14 h, durera environ 1 h et qu'un goûter sera distribué aux enfants. Elle demande si des personnes du conseil municipal peuvent prêter main forte pour la préparation.

Monsieur COLLETTE signale que Madame la directrice du groupe scolaire a sollicité les enfants pour qu'ils soient présents à la cérémonie du 11 novembre prochain et qu'ils chantent la Marseillaise.

Le 20 novembre prochain à 15 h une manifestation aura lieu à l'initiative de Madame COLLETTE (D.D.E.N) sur les droits de l'enfant, elle viendra à l'école faire un débat sur ce thème avec les élèves de CM1 et CM2. Les enfants feront des dessins qui seront affichés sur des panneaux.

Messieurs les Maires de Saint-Martin-Longueau et Bazicourt recevront la classe de CM2 dans la mairie de Saint-Martin-Longueau, liront la convention des droits de l'enfant et offriront un goûter aux enfants pour les remercier de leurs dessins.

BUREAU COMMUNAUTAIRE :

* Les locaux de la papeterie devraient être repris par une société de recyclage du papier PAPREC.

* En ce qui concerne les locaux de la SALPA, ils seront repris éventuellement pour un projet d'hostellerie.

* Un autre projet concernant un insectarium (expositions, manifestation etc....)

Plusieurs sites seraient retenus Domaine de Villette, Leclerc et Ermenonville.

Le site de Villette serait en bonne voie pour plusieurs raisons l'environnement, les voies d'accès, la maison des marais de Sacy-le-Grand. Ils prévoient 150 à 250 000 visiteurs/an. Il n'existe qu'un seul insectarium à Millot (Aveyron).

Groupement CCPOH :

Au niveau du groupement d'achat il y a les travaux de voirie, le balayage (dont le coût a diminué de moitié) pour la même prestation et par la même société. En prévision, les extincteurs et les contrôles de sécurité.

Monsieur MESSIO signale que suite aux tests fumés, 4 personnes se sont manifestées pour trouver des solutions pour se mettre en conformité, elles ont été reçues par lui même et Monsieur le Maire.

Monsieur LEHMANN propose des décorations (paquets cadeaux factices) dans la commune avec l'aide des enseignants et de l'activité des travaux manuels.

Il fait l'inventaire de ce qui a été acheté cette année (rideau lumineux pour la façade de la mairie).

Madame MAGNOLER demande si la commission des travaux est toujours en activité

Monsieur MESSIO signale que des convocations sont prêtes pour une réunion ce mois-ci.

Prochain conseil municipal est prévu pour le 7 décembre prochain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h30.